Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Rabia (1) 1448
8 Septembre 2026

N° 111

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2811**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2812**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2818**
Homologation de résolutions **2819**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2819**
Avis aux créanciers..... **2823**
Convocations
Sociétés anonymes **2824**
Autres sociétés **2830**
Actes Administratifs
Avis au public **2830**
Divers
Avis au public..... **2832**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société MICROCRED SA

Société Anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 13 500 000 DT

Siège Social : 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine - 2015 El Kram

Identifiant Unique : 1314598/V

En vertu d'un procès-verbal du Conseil d'administration tenue en date du 26 Août 2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 31 Août 2026 sous le N°26802838, Quittance N°6620 dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 31/08/2026 sous le N°2026P25853935, il a été décidé ce qui suit :

Nomination de Mr Mohamed Sadok EL BENNA en qualité de Directeur Général par intérim de la société Microcred SA.

2026R02585SANB2

Liquidation de société et nomination de liquidateur

Société Aquatique Flipper S.A

Capital Social : 100.000 DT

Identifiant Unique : 0644861T

Siège social : 07, Rue Abedrazak Karabaka, Manzah 5

En vertu du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/02/2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16/03/2026 sous le N°26801583 quittance N°M043240 il a été décidé ce que suit :

- Approbation des états financiers

- La liquidation de la société.

- Nomination de Monsieur Moez HADDAD titulaire CIN n°07700361 délivrée le 18/10/2018 à Tunis, liquidateur de la société.

Ce procès-verbal a été enregistré au registre national des entreprises le 03/09/2026.

Les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la publication de cette annonce chez le liquidateur Mr Moez HADDAD à l'adresse suivante : 1 rue 2mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél / Fax : 71 277 191 Email : hadded.moez@hotmail.fr

2026403062SANB2

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIELLE

"S.G.E.I."

Société Anonyme

Au capital de 349 000 Dinars

Siège Social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 000 MA 222/N

Identifiant Unique : 000222/N

C.N.S.S : 57441-17

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des Actionnaires, en date du 11 Juin 2026, enregistré à Tunis à la Recette des Finances Ave Habib Thameur - Tunis, le 29 Juin 2026, Enregistrement N°26701741, Quittance N° M 035444 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 28 Août 2026, sous le N°2026P22389754, il a été décidé de nommer le Cabinet "KZ AUDIT&CONSULTING", Membre de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période de trois années, soit 2026-2027-2028, et venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 en 2029.

2026403088SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de Gestion Immobilière «SGI»

S.A.R.L Au Capital De 2 300.000 Dinars

Siège Social : Lot N°71, Rue Chebedda Z.I M'GHIRA

M.F : 1252504C

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Juin 2026, enregistré à la R. F. Fouchana, le 08 Juillet 2026 Quittance N°M072507 sous le numéro : 26702944 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 03 Septembre 2026 sous le numéro : 2026P35843950 et 2026P35882626,

Il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Renouvellement mandats gérants

2026R02580SRLB2

Société LA BARRIERE

S.A.R.L Au Capital De 1 000.000 Dinars

Siège Social : Lot N°130, Z.I M'GHIRA - FOUCHANA

M.F : 1149052N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2026, enregistré à la R. F. Fouchana, le 09 Juillet 2026 Quittance N°M073226 sous le numéro 26702986 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 03 Septembre 2026 sous le numéro : 2026P3606402.

Il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

2026R02581SRLB2

Société PLACOPLAST

S.A.R.L Au Capital de 2 364.000 Dinars

Siège social : Lot N° 71, Z.I. MGHIRA 1 - FOUCHANA - TUNIS

I.U : 0884346N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2026, enregistré à la R. F. Fouchana, le 08 Juillet 2026 Quittance N°M072499 sous le numéro : 26702943 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 27 Août 2026 sous le numéro : 2026P19642803 et 2026P35389611.

Il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Renouvellement mandats gérants.

2026R02582SRLB2

"TUYAUPLAST Sté de fabrication de Tuyaux et Citernes"

S.A.R.L AU CAPITAL DE 4. 178.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : RTE DE TOZEUR KM3 - GAFSA

U.I : 0047796B

I.CNSS : 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Juin 2026, enregistré à la R.F Gafsa, le 13 Juillet 2026 Quittance N°M038112 sous le numéro: 26806093, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 03 Septembre 2026, sous le numéro : 2026P35137649 et 2026P35299497

Il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Renouvellement mandats gérante

2026R02583SRLB2

AUTRES SOCIETES

MODIFICATION DU DELAI DE SOUSCRIPTION

Société communautaire locale «Faga El Mostakbal»

Cheikh El Ouediane - Goubellat

La société communautaire locale «Faga El Mostakbal», publiée au Journal Officiel n°13, sous le n°00257, en date du 30/01/2026, informe la modification du délai de souscription, qui est fixé du 15/09/2026 au 14/10/2026.

2026R02612SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 07 Aout 2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10 Aout 2026 sous la quittance N°M116054 et l'enregistrement N°26204988, Mr Mohamed Habib Tabben et son épouse Mme Sofia Ben Brahim (titulaire de l'identifiant unique N°P/0881231), ont vendu à Mr Ali Torchani le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente des articles de cadeau et commerce par détail sis à l'avenue de la libération à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 25/8/2026.

2026R02588FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 11/08/2026 et enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 27/08/2026 sous le n°26203430, la société Pièces Auto Ferchichi, a cédé à Naouali Ahlem la totalité du fonds de commerce connu sous le nom Pièces Auto Ferchichi exploité dans le commerce de pièces de rechanges et accessoires automobiles sis au local situé à la rue de Turquie Avenue de l'environnement lotissement Avarso Sidi Hassine Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Rouahi Hassan à son étude sise au 242 Avenue Habib Bourguiba le Kram Tunis CIN 07017809 dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk le 04/09/2026

2026R02591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de YASMINET le 30/6/2025 quittance M035423 et enregistrement n°26202407 Mr Nasserddine Boughanmi titulaire de la cin n° 07210357 a vendu à la sté Senda et Syrine RENT A CAR identifiant unique RNE (1841522J la totalité fonds de commerce exploité en tant que restaurant de fast-food, identifiant unique RNE 1836619) exploité au 20 rue de Syrie Nouvelle Médina Ben Arous.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur en la personne de son représentant légal au 20 rue de Syrie Nouvelle Médina Ben Arous, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk le 01/09/2026.

2026R02592FCCC2

Echange d'actifs commerciaux

Par acte écrit établi par Maître Zahreddine Horchani, avocat à Gafsa, en date du 27 juin 2026, authentifié par signature à la mairie de Gafsa le

29 juin 2026 et enregistré auprès du service des impôts de Gafsa le 15 juillet 2026 sous le numéro de reçu M038700, Madame Hala Bint Abdeljawad Messaoui, titulaire de la carte nationale d'identité n°06170367 délivrée à Tunis le 30 novembre 2023, dont le domicile est situé à la résidence Al-Mustaqbal, Hay Al-Nasr 1, Ariana, a échangé l'intégralité de ses actifs commerciaux situés rue Palestine, à Gafsa, y compris ses actifs corporels et incorporels, à Madame Manel Bint Abdelhafidh Ben Saleh Kadouar, titulaire de la carte nationale d'identité n°09972737, délivrée à Tunis le 10/05/2024, dont l'adresse de signification est située à Douali, Gafsa, est soumis à la présente décision. Les objections peuvent être formulées dans un délai légal de vingt et un jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, intitulé «Indemnisation», auprès de Mme Manel Bint Abdelhafidh Bin Saleh Qaddour, dont l'adresse de correspondance est également située à Douali, Gafsa.

Les objections peuvent également être formulées dans un délai légal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, paru dans le journal Echourouk le 07/08/2026.

2026R02597FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation du fonds de commerce signé le 09/02/2018 et enregistré à la recette des finances Mourouj le 18/04/2018 quittance n° M03596 enregistrement n°18001707 et l'acte de donation du fonds de commerce signé le 22/07/2026 et enregistré à la recette des finances Mourouj le 04/09/2026 quittance n°M69302 monsieur Hamdi Ben Ali a accordé à titre de donation à madame Manai Sabrine quatre vingt pour cent de sa propriété du fonds de commerce restaurants et autres situé à l'avenue Farhat Hached n°70 Ezzahra Ben arous, les oppositions se font à l'adresse du local et les publications sont faites aux journaux Echourouk et Quotidien le 7/9/2026.

2026R02598FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du fonds de commerce signé le 01/08/2026 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 06/08/2026 quittance n°056298 enregistrement n°26203924 monsieur Ezdin Herbeg a vendu à Madame Naima Abrougui tout le fonds de commerce ayant pour activité l'exercice du commerce sis au 23 Avenue de la République Tunis. Les publications ont été faites aux journaux Echourouk et le Quotidien. Les oppositions se font au cabinet de Maître Manai Sabrine sis à la Rue Om kaltoum n°1, 1er étage Tunis.

2026R02599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce rédigé par maître Jaouen Salem en date du 26/08/2026, enregistré à la recette des finances BIR KASAA sous N°26201749 Quittance N°M032142, Madame Aida Bent Toumi Zitoun, titulaire de la CIN N°05831056, à Tunis le 06/09/2011 a vendu et cédé à la Société AMAZIGUEN, Matricule Fiscal 1984491/L/P/M/000 la totalité du fonds de commerce, sise au N°154 RUE HAMMOUDA MAALI CITE BOCHRA MOUROUJ 4 BEN AROUS, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 06/09/2026.

2026R02600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 10/08/2026 quittance n°M115183, enregistrement n°26204935, Madame Nesrine Ben Houssine El Jaziri c.i.n n°06463002, a cédé la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de produits parapharmaceutiques et autres commerces de détail en magasin spécialisé sis à rue Abdallah Ibn Zoubeir 8050 Hammamet, avec ses éléments corporels et incorporels à la société N&I PARA SARL, MF n°1978794L, représentée par Madame Nesrine ben Houssine El Jaziri, C.I.N N°06463002. Les oppositions devront être adressées à l'acheteur société N&I PARA SARL représentée par Madame Nesrine ben Houssine El Jaziri à son adresse sus-indiquée dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T. Publier au journal la Presse le 29/8/2026.

2026R02602FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de Bouargoub le 24/08/2026, quittance N°M027024, enregistrement N°26201063, Mr Mohamed Ben Abdalah Hfaiedh a vendu à Mr Kais Ben Boubaker Hfaiedh, l'ensemble du fonds de commerce sis à Borj Hfaiedh, Bouargoub - Nabeul et conçu comme Café de 1ère catégorie reconnu sous le nom «Café Hfaiedh» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront faites entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Wafa Gannouchi, Avocate auprès de la cour d'appel, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 29/08/2026.

2026R02603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Fouchana le 03-09-2026 sous le N°2620325

quittance N° M088257, Mr Hedfi Karime a cédé à Mr Farhani Iheb un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels, sis à résidence Fadi4 local n°3 Elmghira fouchana ben Arous destiné "café catégorie 1". Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de rédacteur d'acte maître Ben hmidene riadh et à son adresse Rue Essourour N°4 chouchet radés Ben arous. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 05-09-2026.

2026R02611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce signé le 24/08/2026 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane Elfehri le 27/08/2026, quittance N°M052377, Enregistrement N°26202642, Mr. Belgacem Mhalhli demeurant à Toujan Gabès, et Mr. Fathi Hamouda demeurant à Fousana, Gasserine, ont vendu la totalité du fonds de commerce exploité en vente "fruit secs", sis à la Rue Abdalah farhat, Dar Chaabane Elfehri Nabeul, à Mr. Ayoub Zantani demeurant à rue Hédi Nouira, Dar Chaabane Elfehri Nabeul.

Les éventuelles oppositions seront adressées au domicile du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours datés de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, l'extrait de ce contrat a été publié au journal «Essahafa» le 02/09/2026.

2026R02614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce établi en date du 27/08/2026, enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine - Tunis le 01/09/2026, sous le reçu n°M096265 et le numéro d'enregistrement 26203488, Mme Maha Bent Belkacem Ben Ali Bani a vendu à Mme Nour El Houda Bent Menaâ Ben Mohamed El Achouri la totalité du fonds de commerce, sis au 20 bis, Ennakhil Ezahrouni, Tunis, comprenant uniquement ses éléments incorporels, et destiné à l'exercice du commerce de vente d'épices, de fruits secs et de conserves.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Houida Habibi, sis au 2, rue 104, Cité Bougatfa 2, Sidi Hassine, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 08/09/2026.

2026R02615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Béja le 03/09/2026 sous le N°M050487, M MEKNI LOTFI cin 02291420 a vendu la totalité du fonds de commerce «POULAILLER» situé à la rue kheireddine à Béja (PLACE KHMAIS BEDA) à M GHOZZI ANIS cin 09468280. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de maître Hassan Gozzi Rue okba ben nafaa Béja.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 05/09/2026.

2026R02618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, en date du 18/08/2026, enregistré à la recette des finances de Souassi le 20/08/2026 sous le n° d'enregistrement 26201182 et le n° de quittance M057108, Monsieur Jaouan Ahmad, demeurant à Sidi Naceur n°79 Souassi gouvernorat de Mahdia, a vendu à Monsieur Meftah Omar, demeurant à Sidi Naceur Souassi gouvernorat de Mahdia, la totalité du fonds de commerce destinée à tous types d'activités commerciales, exploitée dans le local sis au quartier commercial ancien de Souassi gouvernorat de Mahdia, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire au cabinet de Maître Hattab Rachida, avocat à la cour de cassation rue 15 Octobre Eljem, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JO.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" en date du 03/09/2026.

2026S01197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 21/08/2026, enregistré à la recette des finances de Trocadéro, Sousse le 07/09/2026 sous n°26202380 quittance N°M044604 Madame Farida Bint Salah Ben Mohamed Elouni, titulaire de la CIN n°03721522 délivrée le 06/04/2021 à Tunis a vendu et cédé à Mme Alimlej Bint El Hsin Ben Khlifa épouse El Bechir Ben Khlifa titulaire de la CIN n°03879707 délivrée le 01/09/2005 la totalité du fonds de commerce du local destiné à l'activité de salon de thé, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Essadek El Mkadam, Sahloul, Sousse. Les oppositions se font entre les mains de la cédante Madame Farida Bint Salah Ben Mohamed Elouni résidente au numéro 81 Cité Al Manazeh, Al Kalaa Assoghra 4012 dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 9/9/2026.

2026S01199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 22/08/2026 enregistré à la recette des finances de la République de Gremda le 26/08/2026 selon le reçu numéro 081504M, enregistré sous le numéro 26203037 ; la Sté FIANCA, société à responsabilité limitée, enregistré au R N E 1771994Z ; son siège social situé à la rue Osmane El Bahri numéro 2 Ain zaghouane1, son représentant Monsieurs Bassem Bou Ali sa carte d'identité 08158106, a vendu à la société saveurs de Fatma Madame Chaabouni, société à

responsabilité limitée, enregistré au R N E k1732627, son siège social situé à rue Patrice Lumumba numéro 25 bab bhar Sfax sa représentante madame Fatma Idriss épouse Mohamed Chaabouni, sa carte d'identité 08185416 datée le 24/10/2017; la totalité de son fonds de commerce qui consiste en commerce en détail spécialisé divers et toutes autres activités à l'exception des restaurants, des cafés et vente de fruits secs; situé à immeuble El Hana numéro 3 route Bouzayane avenue de l'environnement Sfax suivant l'avenant du contrat au bail légalisé le 2 et 3/07/2024.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Lamia Ghayaza l'avocate à la cour de cassation susmentionnée à son adresse située à L'immeuble El Manar premier étage bloc A numéro 4 Sfax 3000 dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Le même avis a été publié au journal «le Quotidien» du 03/09/2026.

2026X01219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 17/08/2026 Légalisation de signature le même jour enregistré à la recette des finances boulbaba mrabet Gabès le 17/08/2026 sous le n°M052864 de quittance et le n°26207209 d'enregistrement, Mr abdelkader bousadi a vendu à salim mazouzi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café (café ennoujoum) inscrit au RNE sous le n°07257216, sis à cité el Amel 4 Gabès.

Les oppositions seront déposées chez à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT cette annonce a été publié aux journaux Elchourouk et le Quotidien du 23/08/2026.

2026X01223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 19/05/2026 Légalisation de signature le même jour enregistré à la recette des finances chenenni nahal Gabès le 13/07/2026 sous le n°M014452 de quittance et le n°26200634 d'enregistrement la société dhibi a vendu à Mohamed meftah la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café inscrit au RNE sous le n°v1898169 sis à la route de gannouche bouchamma Gabès. Les oppositions seront déposées chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et le Quotidien du 05/09/2026.

2026X01224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé le 31/08/2026 et enregistré à la recette des finances chihia le 02/09/2026 sous le n° de quittance MO48364 et n° d'enregistrement 26201861 monsieur ousema cherif titulaire de la cin N 11090577 demeurant à la rue ibn chabat sekiet ezzit Sfax a vendu à monsieur ali louati titulaire de la cin N°05340982 demeurant à l'avenue ahmed tlili n°26 chihia Sfax et monsieur abdelkader ben maalem titulaire de la cin N°11106534 demeurant à l'avenue la liberté rue 5 décembre 1952 n°14 chihia Sfax la totalité d'un fonds de commerce exploité dans un magasin de vente en détail de matériel électrique, sanitaires, de peintures et les oppositions de quincaillerie «cherif électricité» demeurant à la route taniour km 3.5 Sfax s'il y a lieu seront reçues entre les mains de maître Sarbeji Salma avocat à la cour domiciliée à la rue Aboulkacem Echebbi Immeuble Allyssa centre Bloc B 3ème étage dans les 20 jours de la parution du présent avis au JORT.

La dite publication est parue au journal Essabah le 05/09/2026.

2026X01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 19/08/2026 et 24/08/2026 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit le 31/08/2026 sous quittance n°M063800, enregistrement n°26202733 Mr Hassen Kammoun a vendu à Mr Slim Kammoun CIN 05343604 tout le fonds de commerce exploité vente de produits alimentaires nommé "épices elhaj tayeb" sis à place Moufida Bourguiba Sakiet ezzit Sfax. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur au local de l'exploitation du fonds de commerce objet de cette vente dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Chourouk du 03/09/2026.

2026X01228FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Il appert qu'en vertu d'un ASSP signé le 18/08/2026 et enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour Tunis le 21/08/2026, N°26201583 quit 055030, Mme Latifa fille de Abdessalem ben Ali BEN MANSOUR, Pharmacienne, identifiant Unique 0234392D, demeurant au 131, avenue Mustapha Khaznadar Tunis, a cédé la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie catégorie «A» exploitée à la même adresse, avec l'ensemble de ses éléments matériels corporels et incorporels au profit de la Dame Manel fille de Sami ben Hsan TMAR, non inscrite au RNE n'ayant pas de matricule fiscal, ayant élu domicile au 4, rue de la Driba Sfax Médina CP 3000.

Les oppositions doivent être formulées, 20 jours à compter de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne à l'étude du rédacteur de l'acte Maître Mohamed MEZGHANI, Avocat à la Cassation, sis à l'avenue H. Thameur Immeuble MANAR esc « C » 2ème étage n°10 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal «LE QUOTIDIEN » du 02/09/2026.

2026403064FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte du 19/08/2026 enregistré à la recette de Denden le 28/08/2026 par quittance n°M061432 Enregistrement n°26202681. Société LE PARADIS SARL, Mle fiscal : 1381114K, sise au 12 Av. de l'Environnement Manouba 2010 dont Gérant M. Kaireddine TRIKI; a cédé la totalité de son fonds de commerce d'Ecole primaire privée, sis au 12 Av. de l'Environnement Manouba à : Société ETOILE DE LA CONNAISSANCE - S.A.RL, Mle fiscal : 1937659D; sise au 12 Av de l'environnement Manouba; dont Gérante Mme. Maha BEN HAJ FRAJ.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Maître Badi BEN MABROUK, Avocat, dont l'étude est à L'imm. Misk A-19 Montplaisir à Tunis (Tél : 71902660) Et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

2026403065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 21 août 2026, enregistré à la Recette des finances le 27 août 2026 sous quittance N° M058974, la Société Al Kaouthar Distribution - ALDIS, SARL immatriculée au RC TPI de Ben Arous sous le N°B035972011, ayant pour identifiant unique RNE 1189174V et pour MF 1189174/V/M/A/000, représentée par son Gérant, Monsieur Ridha Ben Abderrahmen Ben Ali BEN FREDJ, titulaire de la CIN N°01808604, ayant pour nom commercial ALDIS MEDICAL et dont le siège social se situe à Résidence Ennassim 1 Bureau n°4 Cité El Hawa Ettalk 2097 Boumhel El Bassatine Ben Arous, a vendu au profit de Madame Ahlem Bent Abdelaziz CHARFI, Titulaire de la CIN N°07886777, demeurant au 7 Rue Hassen Ibn Noomane Ezzahra Ben Arous, l'intégralité du fonds de commerce situé au 109 Boulevard 9 Avril 1938, Immeuble SNIT Tunis, ayant pour activité la vente et l'entretien de matériel médical et paramédical.

Cet avis a été publié dans deux journaux «Le Quotidien» et Achourouk» en date du 1er septembre 2026.

Les parties au contrat ont décidé que les oppositions des créanciers ou ayants droit devront être adressées à l'Etude de Maître Elies ESSEGHAIER, Avocat près la Cour de cassation, sis au 3 Rue Naceur Bey 1er étage 2070 La Marsa.

Les oppositions seront recevables dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026403071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 21/08/2026 enregistré à la recette des finances Dawar Hicher en date du 03/09/2026 quittance N°M061567, enregistrement N°26202039, Mr Imed Ben Mohamed Ali Ben Abid Hidaoui a vendu à Mr Mohamed Ben Moncef Jaouabi, La totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, sis à la Route Wed Elil klm 7 Dawar Hicher Manouba exploité Station-service automobile.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et entre les mains de l'avocat Maître Ahmed Agrebi à son bureau sis à l'Av. Les Palmiers N°40, 1er étage, Bur. N°5 Zahrouni, Tunis dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 05/09/2026

2026403072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances El Manar le 01/09/2026 sous le numéro 26202689 quittance numéro M063819, La Société Chamakhmak Fast food SARL a vendu par sa gérante Mm Monia Chamkhi la totalité du fonds de commerce destiné comme Fast-food sis au 2 Rue 6691 cité Ibn Khaldoun Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels à La Société Terminus Food SARL en état de constitution au nom de son gérant Mr Mohamed Sghaier.

Les oppositions doivent être signifiées entre les mains de l'acquéreuse à l'adresse du fonds sis au 2 Rue 6691 Ibn Khaldoun Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le quel avis a été publié dans le quotidien Essahafa du vendredi 04/09/2026 page 19.

2026403077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 31/07/2026 et enregistré à la recette des finances le 10/08/2026 sous le numéro 26205401 Monsieur Yahya Zagad a vendu à la Société "WHITE LILY" le fonds de commerce lui appartenant constitué de ses éléments incorporels, sis à l'Avenue Mohamed Ali n°43 Ettabek - La Marsa la présente vente a été publiée au journal Echourouk le 06/09/2026.

Les oppositions ne sont pas acceptées après l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication, et seront reçues à l'adresse du fonds de commerce vendu.

2026403081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21 Août 2026, Enregistré à la recette des finances Palais des finances Bizerte le 21/08/2026 sous le n°26203010 quittance n°M053664, Madame Rim SAIDANI titulaire de la CIN n°08928250 délivrée à Tunis le 4/9/2017, a cédé à Monsieur Aymen SMIRANI titulaire de la CIN n°08146796 délivrée à Tunis le 4/8/2007 la totalité du fonds de

commerce du local sis à la Corniche en face de l'Hôtel Corniche Palace, destiné à la vente pizza, sandwich et jus de fruits.

Les oppositions seront adressées au local sis à la Corniche en face de l'Hôtel Corniche Palace, Bizerte, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette notice au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens «le Quotidien» et «Echourouk» du 2/9/2026.

2026403086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP en date du 31/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Hassine le 04/09/2026, sous le numéro 26203570, quittance n°M097545, Madame Houda bint Hassan Abdennabi, a vendu à Madame saida bint Othman El Mouradi, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que café sous l'enseigne «Golden Ball Coffee».

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Imen oueddani, Avocate, sis 8002, Espace Tunis, Immeuble A, 1073 Montplaisir - Tunis, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Al Chourouk en date du 06/09/2026.

2026403092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de SIDI HSSIN le 1/9/2026, Reçu N°M095897, Madame OUARAIED MONIA a vendu à Mr DJEBBI HOUSSEM et Mr MIMOUNI ANWAR tout le fonds de commerce sis à OUED GUERIANA KM 5 ELAGBA TUNIS, exploité à l'usage de Commerce de détail spécialisé dans la vente d'articles de cadeaux.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Mr MIMOUNI ANWAR demeurant au N°20 rue 4340 EZAHROUNI 2057, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 5/9/2026.

2026403099FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/06/2026, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 07/07/2026, sous le reçu n°43417 et le numéro d'enregistrement 26303145, la STE MAT. ELEC, représentée par son gérant Mr Ammara Mahjoubi, a donné en location à Mr Larbi Ben Ali le fonds de commerce avec ses éléments incorporels uniquement exploité dans l'activité de préparation et vente Fast food, sis au 23, rue d'Egypte, Tunis.

Les oppositions seront reçues auprès du locataire, à son adresse sise au 12, rue de Béja, Cité El Ezz, Ezzahra, Ben Arous, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal La Presse en date du 22/07/2026.

2026R02593FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Suivant Acte de location d'un fonds de commerce rédigé par maître Kamel Ben Khlifa CIN n°04645595 en date du 16 Janvier 2026, enregistré à la recette des finances Bab Souika sous N°26300489 Quittance N°M010468, Monsieur AZDINE Ben Salah Ben Mohamed Ben Zekri CIN N°00066047 Délivrée le 22/11/2024 demeurant au 77 Rue Ali Trade Tunis a loué à Monsieur Ahmed Alala Dridi titulaire de la CIN N°04844863 un fonds de commerce d'un local destiné au Commerce Vêtement Artisanal, sis au 130 Rue Kasba 1006 Tunis.

Les oppositions doivent être représentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 06/09/2026.

2026R02601FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 05/06/2026 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 15/07/2026, quittance N°M094369 enregistrement n°26304712, Mme Wissal Ben Slimane et Mme Sana Ben Slimane ont loué à Mr Ramzi Maatoug, La totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné vente et réparation des téléphones portables, dans le local sis à la Résidence El Ahmadi, rez-de-chaussée, Av. Abderrahmane Mami La Marsa Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 08/09/2026.

2026R02610FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location du fonds de commerce en date du 17/8/2026 enregistré auprès de la recette des finances de Houmt Souk (Djerba) le 17/08/2026 sous le numéro 26305198 quittance n°M091034 Amine Ben Aroussi Ben Said Essakkal titulaire de la carte d'identité nationale n°0934238 a donné en location à la société «Master poulet Djerba» (société en cours de constitution, représentée par son représentant légal, M. Nabil Ben Tahar Ben Mohamed Ben Latif, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08603160 l'intégralité du fonds de commerce destiné à une activité de

restauration rapide (spécialité : poulet et dérivés), situé à la rue Ibn Khaldoun à Houmt Souk (Djerba). La location du 01/09/2026 jusqu'à la fin du mois de juillet 2031 avec clause de reconduction tacite, pour un loyer de 2 000,000 DT.

Oppositions : Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au cabinet de Maître Hanan Lazaar, conseillère juridique, sis rue Sidi Zitouni, Houmt Souk (Djerba).

2026S01196FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P de location d'un fonds de commerce en date du 15/05/2026, enregistré à la Recette des Finances de la rue Ali Belhouane - Le Kef, le 12/05/2026, sous le numéro 26801561, quittance n°M030763, M. Houssem Ben Bachir Dridi a donné en location à la société LUMA Eat And Drink, MF : 1983228S, représentée par son représentant légal M. Marouen Ben Moncef Arbi, l'intégralité du fonds de commerce sis au local n°04, avenue Mongi Slim - Le Kef, exploité en tant que restaurant, pour une durée de dix (10) ans renouvelables, à compter du 01/05/2026.

Les oppositions seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk le 21/8/2026.

2026403069FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 04/08/2026 enregistré à la recette des finances Habib Thamer le 17/08/2026 reçus n°M042905 sous le n° d'enregistrement 26302230 Mr Sadak Boudhrea carte d'identité n°00600027 a donné en gérance libre la totalité de son fonds de commerce au profit de Walid Marzouki, carte d'identité n°04676091, incluant tous ses éléments corporels et incorporels du local municipal n°26 situé au Marché Central (titulaire de l'identifiant unique k0239314 et exerçant sous le nom commercial «Boucherie Salma ») pour une durée d'un an, du 15/08/2026 au 14/08/2027.

Les oppositions doivent se faire auprès du locataire dans les locaux commerciaux et ce dans un délai de 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Chourouk le 01/09/2026.

2026403089FCCC3

RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL

Par acte complémentaire enregistré le 02/09/2026 sous n°26304757 (reçu M057180), le bail du fonds de commerce sis 5 Rue Hollande - Tunis, initialement enregistré le 22/07/2013 sous n°13303789 (reçu 33366), a été renouvelé pour une durée allant jusqu'au 31 août 2033.

Bailleresse : Abd Eljabbar El Kribi (CIN n°00592460, délivrée le 11/12/2020 à Tunis), 04 Rue Farhat Hached - Tunis.

Preneur : Amor El Khorchani (CIN n°06506319, délivrée le 02/02/2026 à Tunis), 15 Rue Habib Thameur - Tunis.

Les oppositions sont reçues par lettre recommandée à l'adresse du fonds (05 Rue Hollande - Tunis) dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal LE QUOTIDIEN le Samedi 05 Septembre 2026.

2026403090FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 28/8/2026 quittance n°M99274 enregistrement n°6311389.

Mr Adnene WENICH a loué à Mr Wassim GHARSA tout le fonds de commerce exploité tout commerce sis à Immeuble Nour City Bloc 1 ZONE URBAINE NORD TUNIS, inscrit au registre national des entreprises sous n° B01213912012.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 9/9/2026.

2026403093FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne d'Urologie et de Gynécologie Pédiatrique (ATUGYP)

Siège : Maison du Médecin, rue Saleh El Mehdi (Ex Malaga), Manar 1, Tunis 2092.

Objet : Scientifique.

OBJECTIFS :

* Contribuer au développement de la chirurgie urologique et gynécologique de l'enfant.

* Encourager la recherche scientifique et l'échange d'expériences entre les spécialistes, et contribuer à l'amélioration de la qualité des soins fournis aux enfants.

* Etablir des liens avec les associations ayant des objectifs similaires, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, avec lesquelles la Tunisie entretient des relations diplomatiques.

LES MEMBRES :

Président : Riadh Jouini

Vice-présidente : Dalenda Chelli

Secrétaire générale : Yosra Kerkeni

Secrétaire générale adjointe : Leïla Essadam

Trésorière : Senda Houidi

Trésorier adjoint : Yassine Ouanas

Membre : Imen Ksibi

Membre : Oussama Meherzi

Membre : Asma Guitouni

Membre : Arij Zouaoui

Membre : Nizar Cherni

Membre : Fethi Ben Amara

Membre : Fatma Thamri

2026R02584APSF1

Groupement de Développement Agricole

En vertu d'une déclaration délivrée par Mr le Gouverneur de Béja en date du 12/12/2025, sous le n°320, il a été décidé de constituer un groupement :

Nom du groupement : Groupement de Développement dans le Secteur de l'Agriculture et de la Pêche "El Imtiyez".

Adresse : Béja Sud

Zone d'intervention : Henchir Mdoura - Hammam Siala, délégation de Béja Sud.

Membres :

- Président : Ramzi Meddouri

- Trésorier : Mohamed Kouki

- Membre : Lotfi Meddouri.

2026R02587APSF1

CONSTITUTION DU SYNDIC

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 19/06/2026 établi en présence de notaire sihem sdiri et notaire Mme farida daiidi

Nom : Syndic du complexe médical kenza tulipe

Adresse : Avenue Habib Bourguiba - Jendouba.

Membre :

Président : Mohamed ali barhoumi

Vice-président : Aicha mersni

Secrétaire générale : Abdallah mabrouki

Trésorière : Ines el fersi.

2026R02595APSF1

Constitution d'un GDA

- Nom du Groupement : Groupe de développement agricole Oued El Ghiran et Bir Hlima Secteur biologique

- Lieu : Oued El Ghiran et Bir Hlima Secteur biologique

- Instance directrice :

* Président : Ahmed FERJANI

* Trésorier : Mohamed EL Aid Maaroufi

* Vice-président : Walid Ben Cheikh

- Sujet : Protéger les ressources naturelles, formation des participants et vulgarisation dans le secteur biologique.

2026R02616APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association pour le développement des ressources humaines et le développement durable

Objet : Association scientifique et de développement

Siège social : 16, rue de Palestine, Lafayette, 1er étage, 1002 Tunis, Tunisie.

Objectifs :

- Promouvoir le concept de l'initiative économique libre et renforcer la culture de l'entrepreneuriat

- Contribuer au transfert et à la diffusion des connaissances

- Sensibiliser et informer sur l'importance des supports numériques en tant qu'outils au service de la citoyenneté Soutenir les initiatives économiques et de développement portées par les individus et les institutions, dans le respect de la législation en vigueur

- Assurer l'accompagnement, l'orientation et l'assistance technique aux entrepreneurs et aux porteurs de projets.

Membres :

- Président : Ali Labiedh

- Secrétaire générale : Nadia Ktata

- Trésorier : Dhia Mezni.

2026403068APSF1

Homologation de résolutions

Changement de dénomination

Dorra Sport à Kairouan

Selon PV en date du 26/07/2026, déposé au Commission régionale pour la jeunesse et des affaires sportives à Kairouan le 01/09/2026 sous N°20235, il a été décidé le changement de la dénomination de Dorra Sportive Féminines, pour devenir :

- Dorra Sport à Kairouan

2026S01194APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Bureau Maître Thabet Slim

Avocat en appel

Rue 18 janvier Médenine

Téléphone : 27124422

Sapien créancier :

Mohamed ben Mohamed bechir ben ali moussa retraité, demeurant à cité ennajah Médenine, son point de contact chez Bureau maître thabet slim avocat en appel, Rue 18 janvier Médenine.

En tant que sapiens créanciers.

Débiteur :

Elaayadi ben mohammed ben ali ben hamed, fonctionnaire, demeurant à la route de Gabès Médenine.

En tant que débiteur.

L'immeuble objet de la saisie :

Description de l'immeuble :

Immeuble garage a deux portes en fer ouvrants au sud vers la route de ceinture reliant la route de Djerba et la route de Gabès Médenine nord.

Les frontières de l'immeuble :

Sud : où se trouve l'entrée principale, donnant sur le domaine public à une longueur de 9.30m ensuite la route de ceinture.

Est : propriété héritiers Belgacem ben hamed d'une longueur de 14.30m.

Nord : propriété héritiers Belgacem ben hamed d'une longueur de 9.30m.

Ouest : local commercial de chaker ben hamed d'une longueur de 14.30m.

Surface de l'immeuble : 133.00 m²

Contenu de l'immeuble : construction grand garage à deux portes en fer d'une surface de 133.00 m².

Le prix d'ouverture est estimé à cent soixante douze mille neuf cents dinars (172.900.000) comme il était estimé par l'expert Mr zouhayr meftahi par la permission de Mr le président du tribunal de première instance de Médenine numéro 194235 du 28/08/2025.

Sans les frais de poursuite qui seront fixées le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience de vente :

La vente de l'immeuble saisi sera le lundi 05/10/2026 à 9 heures du matin et après, à la salle des ventes aux enchères publiques au tribunal de première instance de Médenine partant de 9 heures du matin et suite.

Visite de l'immeuble :

On peut visiter l'immeuble chaque jour des jours de travail.

Note : les étrangers ne peuvent pas acheter à condition d'avoir la permission du gouverneur de Médenine.

Pour assister aux enchères, devoir de sécuriser le 1/3 du prix d'ouverture.

On peut consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine et au bureau de l'avocat chargé des procédures de suivi.

L'avocat chargé des procédures de suivi Maître slim thabet avocat à la cour d'appel à Médenine.

2026R02589VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MAITRE FAOUZI JAMMOUSSI

AVOCAT PRES LA COUR DE CASSATION

Adresse du Cabinet : Rue de Kairouan, Immeuble Intilaka 1 Escalier B2, 1er étage, Sfax

Une deuxième adjudication après une réduction de 40% aura lieu le lundi 28 septembre 2026 à partir de 09h00 du matin et les heures suivantes, à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de première instance de Sfax, sis à la Rue Victor Hugo, Sfax.

Créancier poursuivant :

M. Rachid TRABELSI, retraité, demeurant à Route de Gabès km 6, Cité Thyna, N°107, Sfax, élisant domicile chez son Avocat Maître Faouzi JAMMOUSSI, ayant son cabinet sis à la Rue de Kairouan, Immeuble Intilaka 1, Escalier B 2, 1er étage, Sfax.

Débiteur saisi :

Mme Ibtissem BENT ABDELKARIM BELKHIR, épouse BEN SASSI, sans profession, demeurant à l'Immeuble Amira Palace, Sfax El-Jadida, titulaire de la carte d'identité nationale N°05316951 délivrée à Tunis le 24 octobre1995.

Avocat poursuivant :

Maître Faouzi JAMMOUSSI, Avocat près la Cour de cassation, ayant son cabinet sis à Rue de Kairouan, Immeuble Intilaka 1, Escalier B 2, 1er étage, Sfax.

Bien immobilier saisi mis en vente :

Le bien saisi consiste en un lot de terrain sis à la Route de Tunis km 2, Rue Béchir Ben Abdelkader, bifurquant de la Rue Ellouz (Impasse Taktak), dans la zone connue sous le nom de «Bouret El-Charfi», Gouvernorat de Sfax, d'une superficie de 141 mètres carrés.

Il est délimité du côté sud et ouest par les propriétés de M.Abdelkarim BEN SALEM BELKHIR et M.TAKTAK, et du côté est et nord par la Rue du Martyr Béchir Ben Abdelkader.

Une construction composée de deux étages a été édifiée sur ledit terrain :

Rez-de-chaussée : Il comprend deux appartements ouvrant sur le côté nord.

Premier appartement : D'une superficie couverte de 64.50 mètres carrés, situé du côté ouest du rez-de-chaussée. Il comprend un couloir, deux chambres, un hall (central), une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Ses murs sont revêtus de faïence jusqu'à une hauteur d'environ un mètre et demi, et son sol est revêtu de carrelages, à l'exception de la salle de bain dont le sol est revêtu de grès cérame. Cet appartement est actuellement loué à un tiers.

Deuxième appartement : D'une superficie couverte de 61.00 mètres carrés, situé du côté est du rez-de-chaussée. Il comprend un couloir, deux chambres, un hall, une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Les murs sont revêtus de faïence sur une hauteur d'environ un mètre et demi, et son sol est revêtu de carrelages, sauf pour la salle de bain qui est en grès cérame. Cet appartement est également loué à un tiers.

Le premier étage : Il surmonte le rez-de-chaussée et comprend deux appartements avec un accès par escalier commun et un couloir commun.

Premier appartement : Ouvrant sur le côté nord, d'une superficie couverte de 46.00 mètres carrés, situé du côté est de l'étage supérieur. Il comprend deux chambres, un hall, une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Les murs sont revêtus de faïence sur environ un mètre et demi de hauteur, et le sol est en carrelage, sauf pour la salle de bain qui est en grès cérame. Cet appartement est loué à un tiers.

Deuxième appartement : Ouvrant sur le côté est, d'une superficie couverte de 60.00 mètres carrés, situé du côté ouest de l'étage supérieur. Il comprend deux chambres, un hall

doté d'un placard, un couloir, une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Les murs sont revêtus de faïence sur environ un mètre et demi de hauteur, et le sol est revêtu de carrelage, à l'exception de la salle de bain qui est en grès cérame. Cet appartement est également loué à un tiers.

Ces appartements sont alimentés en électricité et en eau potable, et leur réseau d'évacuation des eaux usées est raccordé au réseau de l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

Montant de la mise à prix :

Quatre vingt quatorze mille huit cents (94 800.000 DT), auquel s'ajoutent les différentes taxes, droits et frais.

Remarque :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives toute la semaine sur les lieux.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Greffe du Tribunal de première instance de Sfax, où une copie du cahier des charges a été déposée, ou le cabinet de l'Avocat poursuivant.

Pour les étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation préalable du Gouvernorat.

Toute personne intéressée doit consigner le tiers du montant de la mise à prix, soit un montant de trente et un mille six cents dinars (31 600.000 DT).

2026X01220VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I U RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Mhadheb Kammoun, CIN05369797, demeurant à sidi dhaher bir ali ben khlifa Sfax et Route skhira km 6 bir ali ben khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les quotes-parts indivises consistent en 37 220 parts sur un total de 241 930 parts du bien immobilier dénommé «Rabia VIII», objet du titre foncier n°8282 Sfax, d'une superficie totale de 241 930 m², situé à Omda Sidi Dhaher, Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, Gouvernorat de Sfax, à gauche en allant de Bir Ali Ben Khalifa vers Cherarda, dans la zone dite « El Omcha».

Le bien se trouve à environ 12 km du centre de la Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, dans une zone agricole à faible densité de population, où sont implantées plusieurs sociétés de production agricole ainsi que des entrepôts à vocation agricole et des habitations dispersées.

La zone bénéficie de plusieurs équipements et infrastructures, notamment de routes goudronnées, de l'électricité, de l'eau potable ainsi que de pistes agricoles.

Les quotes-parts indivises concernées correspondent à une parcelle agricole d'une superficie de 37 220 m², dont le sol est de bonne qualité, exempt de mauvaises herbes et de végétation parasite.

La parcelle comprend : 110 oliviers, entretenus et exploités, plantés à une distance d'environ 18 mètres entre chaque arbre ; 50 oliviers de grande taille, entretenus et exploités, plantés à une distance d'environ 24 mètres entre chaque arbre.

Limites de la parcelle : Au Sud Ali Kamoun ; A l'Est Ahmed Kamoun ; ◦ l'Ouest une piste agricole ; et au Nord la route goudronnée reliant Bir Ali Ben Khalifa à Cherarda.

Mise à prix : (260.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : mercredi le 14/10/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01227VEPA1

Vente immobilière après réduction du prix

Etude Maître Boudabous Jihen

3 Av. Patrice Lumumba Imm Sfax city, 4ème étage Bureau n°26 Sfax.

L'adjudication aura lieu le Lundi 12/10/2026 à 9h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax, sis à l'Avenue Victor Hugo Sfax.

Poursuivant : Abdejlil Bouchaala, syndic de faillite de la Société LES TROIS CHEMINS, nommé par le jugement de la cour d'appel de Sfax n°60232 du 08/02/2016, Route de Gremda km 0.5 Immeuble Asma Palace Elmezzanine B6, Sfax, domicilié au bureau de son avocat, Maître Boudabous Jihen, avocat domicilié à son étude sise au 3 Av. Patrice Loumamba Imm Sfax city, 4ème étage Bureau n°26 Sfax.

Partie Saisie : Société LES TROIS CHEMINS, SARL, MF418797 R, sise à route de Téniour km 1 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Jihen Boudabous Hammami, 3 Avenue Patrice Lumumba, Immeuble Sfax city quatrième étage, bureau n°26 Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : (La totalité de deux immeubles)

A/ La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°68864 Sfax, dénommée "El Hana", situé à Sfax, en bordure

de la route de Sidi Mansour, km 6, et de la route de Habana. Il consiste en un bâtiment à deux niveaux "R+1" avec une construction sur la terrasse. Ce bâtiment comprend trois parties : une partie sud, une partie nord et une partie centrale, ainsi que des constructions annexes. Sa superficie totale est de 3 065 m².

B/ La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 66172 Sfax, dénommé «Nour», situé à Sfax, route de Sidi Mansour, km 6, en bordure de la route de Habana. Le bien consiste en un terrain nu, délimité au sud, à l'est et à l'ouest par les constructions voisines ; sa façade nord donne sur la route de Habana. Sa superficie totale est de 1131 m².

La mise à prix après réduction de 40%

- Le terrain objet du titre foncier n°68864 Sfax s'élève à 1.767.000.000 D.

- Le terrain objet du titre foncier 66172 Sfax s'élève à 204.000.000 D.

Mise à prix générale s'élève à 1.971.000.000 D.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Jihen Boudabous, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01229VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34 rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord - El Menzah 4, avant domicile élu à l'Etude de Maître Abdellati OUERIEMI, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. (Créancier saisissant)

La partie saisie :

LA SOCIETE FRIGO NOUR, en la personne de son représentant légal, société anonyme, titulaire du numéro d'identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises n°1044587N (précédemment immatriculée au Registre du Commerce près le Tribunal de Première Instance de Gafsa sous le numéro B1720652008), dont le siège social est sis à Bab Er-Remel, Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa (en sa qualité de débitrice principale).

Avocat poursuivant : Maître Abdellati OUERIEMI, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. M.F 1504469/T.

Désignation du bien à vendre :

L'immeuble faisant l'objet de la saisie consiste en l'intégralité de l'immeuble dénommé "Khadra", objet du titre foncier n°1140 Gafsa, sis à Bab Er-Remel, délégation de Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa, d'une superficie totale de 1248 m². Il est limité au nord par un terrain nu clôturé, à l'est par une terre agricole arborée appartenant à des tiers, à l'ouest par un terrain nu, et au sud par une route incluse dans la parcelle litigieuse, suivie d'un certain nombre de logements appartenant à des tiers.

Il a été construit, sur une partie de l'immeuble, bâtiment entourée d'un mur en pierres blanches, comportant une porte de fer du côté sud (où se trouve l'entrée principale) ; elle consiste en une unité de réfrigération (frigo). Les composantes de l'unité de réfrigération incluses dans le périmètre de l'immeuble objet du titre foncier susmentionné se détaillent comme suit :

Premièrement : un logement de gardien et des sanitaires, situés à gauche de l'entrée principale, d'une superficie de 22,33 m².

Deuxièmement : l'espace couvert, situé devant l'unité de réfrigération, dont la superficie est estimée à 48 m².

Troisièmement : la salle du générateur, située à l'est de l'espace couvert, d'une superficie estimée à 9,20 m².

Quatrièmement : la chambre froide, qui est une construction dont les murs ont été édifiés en pierres blanches et la toiture en dalles de béton, encore non aménagée pour l'utilisation et en cours de construction, d'une superficie estimée à 511,34 m².

Cinquièmement : une partie de la clôture extérieure, incluse dans le périmètre du titre foncier, laquelle entoure l'unité de réfrigération, construite en pierres blanches entrecoupées de poteaux en béton armé, d'une hauteur de 2 mètres et d'une longueur incluse dans l'évaluation de 30,11 mètres.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture est fixé de toutes les composantes de l'immeuble objet de l'adjudication a été fixé à la somme de six cent dix huit mille trois cent dinars et deux cents millimes (618 300,200 dinars).

Date et lieux de l'adjudication :

Lundi cinq octobre de l'an deux mille vingt six (05/10/2026) à partir de 9h du matin devant la chambre siégeant en matière des ventes immobilières près le Tribunal de Première Instance de Gafsa.

La visite des lieux :

La visite est possible pendant tous les jours de la semaine durant les horaires administratifs.

Date et lieux de l'adjudication :

Lundi cinq octobre de l'an deux mille vingt-six (05/10/2026) à partir de 9h du matin devant la chambre siégeant en matière des ventes immobilières près le Tribunal de Première Instance de Gafsa.

La visite des lieux :

La visite est possible pendant tous les jours de la semaine durant les horaires administratifs.

2026403091VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°13030/26 émanée de l'adjoint au président du tribunal de première instance de Sfax en date du 27/08/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens de marié kair Eddine bouzidi et nejet ben abdallah ben Ali. Siège de liquidateur Immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111.

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026R02608VEPA2

Avis

En date du 11/8/2026, le bureau de liquidateur Maître zrafi Soumaya annonce la fin de procédures de liquidation des biens entre époux sujet l'ordonnance sur requête n°1276/26 émanée du tribunal de première Instance de Sfax 1 datée le 19/02/2026 Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026R02609VEPA2

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Société HUILERIE ESSAFA - SARL

Zaarana Ouest - Kalaa Kebira - Sousse

MF : 1595487 Z

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance Sousse 2 en date du 26/06/2026, portant clôture des opérations de liquidation de la Société HUILERIE ESSAFA, le liquidateur de ladite société informe que toutes les opérations de liquidation ont été achevées et clôturées.

2026S01195VEPA2

Changement d'un liquidateur d'une succession

En vertu de la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis dans l'affaire n°310 "succession Ali Maklouf" en date du 17/08/2026 il a été décidé de changer le liquidateur «ANIS TAIB» par le liquidateur Rabeh Ben Amor afin de poursuivre les travaux de liquidation sous le contrôle de juge - commissaire Mr Kacem Mabrouk.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au Liquidateur à son bureau sis à la Rue 02 Mars résidence Khalil 3ème étage bureau 133 Manouba - Tél / 98.584.399 70.274.813.

2026403066VEPA2

Jugement Civil

Association Tunis de Développement

Siège social : Immeuble 55 App 3 rez-de-chaussée Ksar Said Tunis

En vertu de jugement civil n°19590 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 28/01/2026 il à été décidé la nomination de Mr BEN AMOR Rabeh sis à l'avenue 02 mars résidence el Khalil 3ème Etage bureau N°133 Manouba, en qualité de LIQUIDATEUR de l'ASSOCIATION TUNIS DE DEVELOPPEMENT pour l'inventorier ces actifs et le réaliser selon les procédures légales afin de régler leurs dettes.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau nommé au dessus, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2026403067VEPA2

Appel d'offres pour la vente de colonnes métalliques à Seltane - Grombalia

Le syndic de faillite de la société AOUNI LE BETON MODERNE «ABM» M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis, se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des colonnes et vestiges de structures métalliques d'ateliers industriels pesant 185 tonnes environ, fixés au sol de l'usine situé à Seltane Fondouk Jedid - Grombalia route nationale N° 1 GP1 reliant Grombalia - Borj Cedria KM 25.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra effectuer une visite après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi par rapide poste des offres est fixé au 05/10/2026.

Pour plus de renseignements contactez N° 98328623 ou khelifi.lotfi@planet.tn

2026403073VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain industriel à Seltane-Grombalia

Le syndic de faillite de la société AOUNI LE BETON MODERNE «ABM» M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis, se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges un terrain industriel situé à Seltane Fondouk Jedid - Grombalia route nationale N° 1 GP1 reliant Grombalia - Borj Cedria KM 25 objet du TF N°547931 Nabeul d'une superficie de 5.122 m² sur lequel est édifié un bâtiment non achevé d'une superficie de 900 m² plus un espace de divertissement en mauvais état technique.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra effectuer une visite après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi par rapide poste des offres est fixé au 05/10/2026.

Pour plus de renseignements contactez 98328623 - khelifi.lotfi@planet.tn

2026403074VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain industriel à Seltane-Grombalia

Le syndic de faillite de la société AOUNI LE BETON MODERNE «ABM «M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis, se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges un terrain industriel situé à Seltane Fondouk Jedid - Grombalia route nationale N°1 GP1 reliant Grombalia - Borj Cedria KM 25 objet du TF N°539692 Nabeul d'une superficie de 45508 m² sur lequel est édifié un ensemble de bâtiments en mauvais état.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra effectuer une visite après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi par rapide poste des offres est fixé au 05/10/2026.

Pour plus de renseignements contactez 98328623 ou khelifi.lotfi@planet.tn.

2026403075VEPA2

Vente d'un local industriel et acceptation des offres

Cabinet CHRITI Akram

Administrateur judiciaire, syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Avenue Tahar Ben Ammar Bloc A app.113 El Manar2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°1051 du tribunal de première instance de Tunis, dont la nomination de CHRITI Akram en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 07 Septembre 2026, il est mis en vente :

- La base de données de 5745 clients

Les personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges auprès du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram CHRITI et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant «NE PAS OUVRIR AO BASE DE DONNEES CLIENT TUNISIA SERVICES LYCA MOBILE» au plus tard le 22 septembre 2026.

2026403076VEPA2

Vente d'un Terrain Agricole et acceptation des Offres

Cabinet CHRITI Akram

Administrateur judiciaire, syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc A app.113 El Manar2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement de Mr BLAICH Mohamed par l'expert CHRITI Akram en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 du 23/10/2025, du 22/01/2026, et du 15 juillet 2026 il est mis en vente :

- Un Terrain Agricole située dans des espaces communs qui ne sont pas séparés du titre 4634 KEF dont la superficie est de 22552 M2

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole,

Les personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges auprès du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram CHRITI et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant "NE PAS OUVRIR - A0-02-2025 SERS" au plus tard le 25 septembre 2026.

2026403084VEPA2

Vente d'un local industriel et acceptation des offres

Cabinet CHRITI Akram

Administrateur judicaire, syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Avenue Tahar Ben Ammar Bloc A app.113 El Manar2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement de Mr BLAICH Mohamed par l'expert CHRITI Akram en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 du 23/10/2025 du 22/01/2026 et du 15 juillet 2026 il est mis en vente :

- Un local industriel sis à la zone industrielle El ZAHRA Ben Arous objet du TF26572 Ben Arous nommé MARIEM551 superficie 1098m².

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole.

Les personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges auprès du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram CHRITI et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant "NE PAS OUVRIR - A0-01-2025" ZI EL ZAHRA BEN AROUS au plus tard le 25 septembre 2026.

2026403085VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

Société LAND'OR

S.A au capital 13.784.285 Dinars

Siège social : Bir Jedid 2054 Khelidia

Identifiant unique : 0496254Y

Les actionnaires de la société LAND'OR S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, le mercredi 30 septembre 2026 à 11H00, au siège social sis à Bir Jedid, 2054 Khélidia Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à une distribution exceptionnelle par prélèvement sur la prime d'émission ;

- Décision de distribution exceptionnelle d'un montant global de 1.378.428,500 dinars, soit 0,100 dinar par action, par prélèvement sur le compte « Prime d'émission » ;

- Fixation de la date de détachement et de la date de mise en paiement de la distribution ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

Les documents destinés à l'Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais et conditions prévus par la loi et la réglementation en vigueur.

2026R02586SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société les Industries Alimentaires «RANDA»

Société Anonyme

Au capital de 41 000 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0005885 W

Les actionnaires de la Société Les Industries Alimentaires RANDA SA sont invités à assister l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mercredi 30 septembre 2026 à 09:30 heures au siège social de la société sis à la Zone Industrielle Bir El-Kassâa, Ben Arous, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

2- Approbation du rapport de gestion, des conventions règlementées et des états financiers de l'exercice 2025.

3- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2025.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents concernant ladite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2026R02590SANB3

Société VAGA LABORATORIES

Société Anonyme

Siège Social : Lot N°49 Zone Industrielle Béja Nord

Capital Social : 7 229 500 dinars

Identifiant Unique : 1597731A

Matricule Fiscal : 1597731AAM000

Mesdames et monsieur les actionnaires de la société VAGA LABORATORIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2026 à 10 :30h, au siège social de la société situé à la Zone industrielle Béja Nord lot N°49, pour se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification du mode, des délais et de tenue de convocation de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale relatif à l'exercice 2025.

3/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025,

4/ Approbation des comptes courants actionnaires arrêtés par le Conseil d'Administration au 31/12/2025.

5/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des conventions réglementées.

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7/ Lecture et Approbation des comptes courant associés.

8/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 et fixation des jetons de présence.

9/ Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02596SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège Social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre nationale des entreprises : B1102251997

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 09h au bureau de notre Commissaire aux compte MR DJEMEL Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 CENTRE URBAIN NORD 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Approbation du retard de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du CAC.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus aux administrateurs concernant l'exercice 2025.

6- Approbation de la décision de retrait de la démission du président directeur général.

7- Etudier le dossier de règlement judiciaire ainsi le plan de sauvetage pour le transmettre au juge de l'entreprise.

8- Approbation du budget de l'année 2026, étudier la modalité de financement et de la poursuite du financement des matières premières par le groupe ben ameur.

9- Questions diverses.

Tous les document relatives à l'Assemblé Générale Ordinaire sont mise à la disposition des actionnaires au siège social de la société les carrelages choisis de Gabès : zone industrielle route de port Ghannouch Gabès.

2026R02604SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège Social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre nationale des entreprises : B1102251997

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 29 septembre 2026 à 10h au bureau de notre Expert-comptable MR DJEMEL Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 CENTRE URBAIN NORD 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Etudier l'article 388 du code des sociétés commerciales et ses dispositions applicables aux sociétés soumises à un règlement judiciaire.

2- Questions diverses.

2026R02605SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES AVICENNE - SINAPHARM

Société Anonyme

Au capital de 806.000 dinars

Siège social : 1 rue des Entrepreneurs, Charguia 2, 2035 Ariana

RNE : N°0036044F

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES AVICENNE - SINAPHARM sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2026 à 15h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers clos au 31 décembre 2025.

2. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des dits états financiers.

3. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7. Pouvoirs pour formalités.

2026R02606SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES AVICENNE - SINAPHARM

Société Anonyme

Au capital de 806.000 dinars

Siège social : 1 rue des Entrepreneurs, Charguia 2, 2035 Ariana

RNE : N°0036044F

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES AVICENNE - SINAPHARM sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2026 à 17h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cession des éléments d'actifs de la société.

2. Dissolution et liquidation de la société.

3. Nomination d'un liquidateur.

4. Pouvoirs pour formalités.

2026R02607SANB3

CONVOCATION

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme

Au capital de 39 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister, le Jeudi 08 octobre 2026 à 10 Heures, au siège de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025.

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025 du Groupe ALKIMIA.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit.

7- Affectation du résultat net de l'exercice 2025.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGO sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en Bourse, sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2026R02617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nouvelle de Production Alimentaire SA

UI : 1452565E

Capital Social : 1.980.000 D

Siège social : Zone Industrielle Mahrès, Sfax

Le conseil d'administration de la société nouvelle de production alimentaire invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 08 octobre 2026 à 09 heures au siège de la BH EQUITY en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2025

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Quitus à donner aux Administrateurs

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

2026X01221SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Avidea

S.A au capital de 245.310 dinars

Bureau B-6-1, 6ème étage Imm. Promed Building, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant Unique : 1515963N

N° Affiliation CNSS : 63123960

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Avidea sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 Septembre 2026 à 10 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2025.

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées.

6. Affectation du résultat de l'exercice.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Informations légales en application des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027-2028.

10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société

2026403063SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 07-10-2026

Société Clinique la Rose S.A

21 Rue de la bourse les jardins du lac 2 - Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la clinique la rose sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 07-10-2026 à l'administration de la clinique à 18 :00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de la décision du report de l'assemblée générale ordinaire

2. Ratification des délais et mode de convocation

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025.

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2025

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025.

6. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025.

7. Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivant et l'article 475 du CSC.

8. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

9. Fonctionnement de l'unité de médecine de la reproduction Fertillia : résolution proposé par un actionnaire

10. Quitus aux administrateurs pour leur gestion et commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025.

11. Pouvoirs et formalités.

2026403070SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Objet : Convocation à la 46ème Assemblée Générale Ordinaire de SODEPS du 25 Septembre 2026

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU PERMIS DU SUD

S.A AU CAPITAL DE 100.000 DT

R.C. : B161261998

Code TVA : 012610 L/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

J'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à la 46ème Assemblée Générale Ordinaire de la société de

SODEPS qui se tiendra le vendredi 25 Septembre 2026 à 09H:30 à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Ratification de la nomination des Administrateurs catégorie «A»,

3. Lecture du rapport d'activités pour l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 ;

- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025;

4. Approbation des opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Fixation des jetons de présence des Administrateurs;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement et de publication.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, l'expression de ma considération la plus distinguée.

2026403078SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de SODEPS du 25 Septembre 2026

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU PERMIS DU SUD

S.A AU CAPITAL DE 100.000 DT

R.C : B161261998

Code T.V.A : 012610 L/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

J'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société de SODEPS qui se tiendra le Vendredi 25 Septembre 2026 à 10 H à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La mise à jour des statuts de la SODEPS, SA, conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et tel que mentionné et approuvé par le Conseil d'administration N°160 du 07-07-2022;

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement et de publication.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, l'expression de ma considération la plus distinguée.

2026403079SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Objet : Convocation à la 45ème Assemblée Générale Ordinaire de SODEPS du 25 Septembre 2026

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU PERMIS DU SUD

S.A AU CAPITAL DE 100.000 DT

R.C. : B161261998

Code TVA : 012610 L/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

J'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à la 45ème Assemblée Générale Ordinaire de la société de SODEPS qui se tiendra le Vendredi 25 Septembre 2026 à 09H:00 à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Ratification de la nomination des Administrateurs catégorie «A» et «B».

3. Lecture du rapport d'activités pour l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 ;

- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2024;

4. Approbation des opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Fixation des jetons de présence des Administrateurs;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement et de publication.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, l'expression de ma considération la plus distinguée.

2026403080SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire exercice 2022

(Pour la 3ème fois)

Groupe Chimique Tunisien

Société Anonyme

7, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère - Tunis

Capital : 476.084.064 DT

Identifiant Unique : 0003876 L

M.CNSS : 06391589

Le conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien a l'honneur d'inviter tous les actionnaires au capital social de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire exercice 2022 (pour la 3ème fois) qui aura lieu le 01 octobre 2026 à neuf heures du matin (09h00) au 20 Rue Docteur Conseil, le Belvédère - 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'AGO 2022 exceptionnellement après le 30 Juin 2023.

2- Approbation de la nomination du représentant du Banque Centrale Tunisien au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

3- Approbation de la nomination du représentant de l'Etat au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

4- Approbation de la nomination du représentant du Ministère des Finances, au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

5- Approbation de la nomination du représentant du Ministère de l'Environnement, au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

6- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

7- Présentation des états financiers exercice 2022.

8- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

9- Approbation des états financiers exercice 2022.

10- Approbation des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

11- Affectation du résultat net de l'exercice 2022.

12- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

13- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022.

14- Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

15- Désignation du 2ème Commissaire aux Comptes pour les exercices comptables 2023, 2024 et 2025.

2026403082SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Groupe Chimique Tunisien

Société Anonyme

7, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère - Tunis

Capital : 476.084.064 DT

Identifient Unique : 0003876 L

M.CNSS : 06391589

Le conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien a l'honneur d'inviter tous les actionnaires au capital social de la société à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu Jeudi, le 1er octobre 2026 à onze heures et demie (11h :30 mn) au 20 Rue Docteur Conseil, le Belvédère - 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de quelques articles des Statuts constitutifs du Groupe Chimique Tunisien.

2- Procédures de publication, de dépôt et d'enregistrement.

Remarque : Le document relatif à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social du Groupe Chimique Tunisien à Tunis 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2026403083SANB3

Convocation à une deuxième Assemblée Générale Ordinaire

Blanchisserie Centrale Hôtelière «BCH»

S.A en liquidation

IU : 20634R

Suite à la non réalisation du quorum lors de la première Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 août 2026, les actionnaires de la société «Blanchisserie Centrale Hôtelière - BCH», S.A. en liquidation, sont invités à assister à la deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 02 octobre 2026 à 15h00, à l'étude du liquidateur, M. Lotfi KHELIFI, sise au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique, 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur;

2. Examen de la demande d'avances à consentir par les actionnaires en vue du règlement de certaines dettes et de la couverture des frais de liquidation.

2026403087SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société Anonyme

Au Capital de 9.250.000 Dinars

Siège Social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 0539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06 octobre 2026 à 10 heures du matin au local administratif à Sminja-Zaghouane, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification de la procédure de convocation et présence

2) Fin de mandat des administrateurs.

3) Nomination de nouveaux administrateurs.

4) Renouvellement mandat commissaire aux comptes.

5) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2026403094SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MEDILSYS S.A

SA AU CAPITAL DE 554 040 DINARS

SIEGE SOCIAL : BUREAU B1-1-2, IMMEUBLE CERCLE DES BUREAUX, CENTRE URBAIN NORD, 1083 TUNIS

IU : 1432551M/A/M/000

CNSS : 574463-29

Messieurs les actionnaires de la société MEDILSYS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 Septembre 2026, à 11H00 à B21, Immeuble Venus, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025,

4. Approbation des états financiers de la société au titre de l'exercice

2025,

5. Quitus au conseil d'administration

6. Approbation des conventions réglementées

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

2026403095SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MEDILSYS S.A

SA AU CAPITAL DE 554 040 DINARS

SIEGE SOCIAL : BUREAU B1-1-2, IMMEUBLE CERCLE DES BUREAUX, CENTRE URBAIN NORD, 1083 TUNIS

IU : 1432551M/A/M/000

CNSS : 574463-29

Messieurs les actionnaires de la société MEDILSYS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 Septembre 2026, à 12H00 à B21, Immeuble Venus, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du liquidateur

- Pouvoirs pour formalités.

2026403096SANB3

Convocation à une deuxième Assemblée Générale Ordinaire

Blanchisserie Centrale Hôtelière "BCH"

S.A. en liquidation

IU : 20634R

Suite à la non-réalisation du quorum lors de la première Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 août 2026, les actionnaires de la société «Blanchisserie Centrale Hôtelière - BCH», S.A. en liquidation, sont invités à assister à la deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 02 octobre 2026 à 15h00, à l'étude du liquidateur, M. Lotfi KHELIFI, sise au 23, avenue des Etats-unis d'Amérique, 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur ;

2. Examen de la demande d'avances à consentir par les actionnaires en vue du règlement de certaines dettes et de la couverture des frais de liquidation.

2026403097SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HOUMET ESSOUK DJERBA "SED"

Société Anonyme

Au capital de 5.200.000 dinars

Siège Social : 25 Avenue Jean Jaurès 12ème étage, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0024750 M

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement de Houmet Essouk Djerba sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 3 octobre 2026 à 10h à la Marina Djerba à Houmt Essouk.

A cet effet, l'ordre du jour est arrêté comme suit :

1. Annulation de l'augmentation de capital décidée le 20 avril 2024

2. Augmentation de capital en numéraire

3. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de l'augmentation de capital et la réaliser

4. Modification corrélative des statuts

5. Pouvoirs en vue de formalités

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

2026403098SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLE "EL KHIR"

MT 1309197

Tous les Adhérents et Associés sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société Mutuelle de services Agricole EL KHIR à la salle des fêtes "ZITOUNA" à Kairouan le Jeudi 24 Septembre 2026 à 9 heures du matin pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Quitus au conseil d'administration

- Renouvellement des membres du conseil.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Tous les documents relatifs à l'exercice sont mis à la disposition des adhérents et associés une semaine avant la tenue de l'Assemblée pour consultation.

2026R02613SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que MONSIEUR MOHSEN MAKINA titulaire de C.I.N 02033809, résident au 01 rue Sendyene zone touristique Gammarthe du gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°11128 en date du 5 Mai 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie pour le compte de LA SOCIETE "MOYO BIOAGRO INDUSTRIES" consistant en une Huilerie située à Frada 4030 Enfidha SOUSSE, délégation ENFIDHA, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation ENFIDHA.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le

délégué d'ENFIDHA dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que Mme fadhila guesmi, gérante de la société «STE SALHA DES HUIES», a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°10887/5 en date du 16 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie située à la localité el khcham groupe fatnassa, délégation saida du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation saida et la commune saida.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué saida ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune saida dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr walid mnasri, gérant de la société "Huilerie Adem et ces frères d'huile d'olive" a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°10135/5 en date du 02 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie situé, à la localité almansoura est, délégation sidi ali ben oun du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sidi ali ben oun et la commune almansoura.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sidi ali ben oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune almansoura dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr basdouri mongi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°8970/5 en date du 10 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie situé, à la localité sidi ali ben oun, prés de la route nationale n°03 au point de kilométrage n°274.700 délégation sidi ali ben oun du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sidi ali ben oun et la commune sidi ali ben oun.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sidi ali ben oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune sidi ali ben oun dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Rafii ghammouri, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°11882/5 en date du 21 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'aménagement et d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie située, à la localité alamraa, prés de la route national n°13 au point de kilométrage n°137.700 délégation Sabbela du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid la délégation sabbela et la commune sabbela.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle d'aménagement et d'extension projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sabbela ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune sabbela dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mme algammoudi manar, gérante de la société «Huilerie gammoudi» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°9960/5 en date du 30 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie située, à la localité lessouda, délégation sidi bouzid est du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sidi bouzid est et la commune lessouda.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sidi bouzid est ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune lessouda dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mme REBEH JAROUDI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°14000 en date du 19 Août 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Ain grabb du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat.

Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Hafouz Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hafouz ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société Petroleum And Industrial Realisation Contractors "PIRECO" dont le siège social est situé à L'immeuble Al Badr, à la Rue du Lac de Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2024-09-0201-0005398 en date du 16 Avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un entrepôt de stockage des équipements et matériels utilisés pour la réalisation des ouvrages industriels et pétroliers située à proximité de la route de Gabès au Km 9 de la délégation de Thyna du gouvernorat de Sfax, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Thyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Thyna ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "CAPSA PAPIERS" dont le siège social est situé à Gafsa Sud 2100 Gafsa, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-222-011430 en date du 23 Juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation et de production du papiers et cartons située à la zone industrielle Laaguila 1 au lot N°9 du gouvernorat de Gafsa, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gafsa ou de la municipalité de Gafsa.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Gafsa ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Gafsa ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société MAJEL BEL ABBAS WATER FACTORY dont le siège social est situé au 14, rue de Damas, Bab Bhar, 1002 Tunis, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N°A-2026-09-201-0009679 en date du 22 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à la localité de Henchir Om El Khir de la délégation de Majel Bel Abbes du gouvernorat du Kasserine et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat du Kasserine et de la Municipalité de Majel Bel Abbes.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Kasserine ou Monsieur le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Majel Bel Abbes ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que l'Office National de l'Assainissement "ONAS" dont le siège social est situé à la rue Hédi Nouira N°32 - 1001 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-01466 en date du 28 Janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie Consistant en une station d'épuration des eaux usées domestiques équipée d'une unité de production d'électricité à partir du biogaz généré par la digestion des boues d'épuration implantée à la station Sud Meliane I et II, située à la délégation de Médina El Jadida du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

M. Moez Ben Khmais Kaabia, titulaire de la carte d'identité nationale n° 02978500annonce avoir perdu le titre de propriété n° 39196/15 daté du

23/10/2014 relatif à la propriété objet du titre foncier n°37477 Monastir appelée «Jnina», sise à Mootmar, délégation du Sahline, gouvernorat de Monastir, en vertu d'une attestation de perte délivrée par la poste de police de Sousse médina sous le n° 67 en date du 03/09/2026.

2026S01198DIVD2

Avis

Jilani khordani et ses fils Mohamed mahdi ; Hadil et chrifa baazewi déclarent la perte des titres de propriété d'une parcelle de terre de 1183 m² avec construction située route de gremda km 13 Sfax ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera accepté après un délai de 30 jours chez le notaire Mr M'hamed ali karray à Sfax.

2026X01222DIVD2

AVIS

MOURAD IDRIS annonce qu'il possède un lot de terrain sur le quel est édifiée une construction situé à la route sidi mansour km 10 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 28 décembre 1988 quit n°9433 rédigé par les deux notaires AHMAD KHLIF et MOHAMED ANWAR SALLEMI et déclare qu'il a perdu l'acte sus-indiqué et désir se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître MOHAMED MRABET situé à la rue CARTHAGE immeuble MEDINA CENTRE BLOC B 3ème étage SFAX dans un délais ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2026X01225DIVD2

AVIS

LES HERITIERS DE BASSEM JAOUA ANNONCENT QU'ILS ONT PERDU L'ACTE DE PROPRIETE DE STUDIO D'UNE SUPERFICIE DE 60 M2 QUI EST SITUE A LA ROUTE HABENA KM 4 MARKEZ LAHDIJI SFAX EST EFFECTUEE PAR L'ACTE DE DONATION QU'IL ETAIT FAIT LE 12/08/2014 A L'ATTESTATION DE DEUX NOTAIRES MOHAMED HEDI TURKI ET MOURAD CHTOUROU ET ILS DESIRENT SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE.

TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB OU EXISTE DANS RUE NASRIA IM NAFOURA BLOC A ETAGE 3 AP A 3 SFAX DANS UN DELAI NE DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X01230DIVD2